

de la médecine par l'Etat remédierait à cela. Le service médical pour la collectivité devrait assurer un diagnostic scientifique et le traitement de tous ceux qui requièrent des soins médicaux. Il devrait accorder une rémunération suffisante aux médecins, encourager l'éducation sanitaire et contrôler la maladie. On n'y peut parvenir que par la médecine publique, par un système qui contrôlera comme il convient tout ce qui se fait dans la collectivité pour le soin des malades et pour la prévention des maladies. On peut se servir de ces organismes pour mettre à la disposition de la population les avantages de la médecine moderne. Un régime d'assurance-maladie réussirait à ramener le coût des soins médicaux à la portée d'une famille de moyens modestes.

La médecine d'Etat aurait d'autres avantages. Elle en aurait pour les médecins, en ce qu'elle abaisserait les frais de leurs études et leur garantirait un dédommagement suffisant pour leur labeur. Elle hausserait la norme de la pratique médicale et mettrait fin à certain genre de concurrence. Les médecins auraient alors à leur disposition les appareils actuellement trop coûteux pour chacun d'eux en particulier. Ceux qui possèdent des aptitudes spéciales aux recherches scientifiques ou médicales auraient les loisirs voulus pour s'y livrer. Ce régime ferait disparaître la tentation de glisser dans la négligence, que connaissent tous les médecins qui m'écoutent.

Pour les malades, la médecine d'Etat aurait de nombreux avantages aussi. Elle leur permettrait de subir l'examen entièrement en un seul endroit plutôt que dans plusieurs, sans qu'en souffrent les relations personnelles des médecins avec leurs clients. Elle porterait le malade à se diriger tout de suite là où il recevrait le meilleur traitement; elle fournirait l'hospitalisation, les services d'une infirmière et les soins de la convalescence, quelle que fût la situation financière du malade. Ce régime pourrait mobiliser du capital, pris en dehors de la corporation médicale, afin d'acquitter les frais des gens incapables de payer.

La médecine d'Etat s'impose logiquement. Elle est conforme à l'esprit de notre époque. Elle existe déjà, en une large mesure, dans la prévention des maladies contagieuses, l'amélioration des conditions sanitaires, le soin des soldats, des marins, des cheminots, des travailleurs de nombreuses industries, qui n'ont qu'à appeler le médecin ou l'infirmière, quand le besoin s'en fait sentir. L'Etat s'occupe de plus en plus de la santé de ses ressortissants. Les provinces, l'une après l'autre, se chargent, en tout ou en partie, de la médecine préventive. La médecine offre à l'étatisation un domaine tout naturel, puisqu'elle peut s'assimiler à l'enseignement, puisqu'elle a des appli-

cations encore plus universelles que l'éducation. Par plusieurs aspects, elle se rapproche de la protection qu'offrent la police ou le service des incendies, protection jugée indispensable à la sécurité publique. L'étatisation de la médecine ne viendrait pas en conflit avec le régime constitutionnel du pays. L'Etat n'a-t-il pas le pouvoir de faire la police en vue de protéger l'existence nationale, le droit, la justice, le bien-être public? Or, la santé est un élément important de la sécurité nationale.

D'après mon expérience personnelle, je connais quelque chose de la nécessité de la médecine d'Etat. Employé à des travaux de construction, à Calgary, j'y ai vu des hommes qui se tenaient en état, grâce à des appareils, mais ne pouvaient fournir une somme de travail convenable. Je demandais à l'un d'eux pourquoi il ne faisait pas faire l'opération bénigne qui l'aurait guéri. Il me répondit que sa famille avait besoin de l'argent qu'il gagnait plus que lui-même n'avait besoin de l'intervention chirurgicale. J'ai été pasteur dans le sud de la Saskatchewan. J'y ai vu des cultivateurs qui se refusaient, et refusaient parfois à leur femme, des opérations nécessaires, par manque d'argent. A Winnipeg et dans le Manitoba rural, j'ai constaté il y a vingt ans, que le même besoin s'imposait; il en est ainsi, de nos jours, à la tête des Lacs. Ce matin encore, un homme venait me raconter qu'il a dû retirer sa femme de l'hôpital, où elle aurait dû rester encore, parce qu'il ne pouvait payer \$1.50 par jour. Je sais qu'il en est de même dans bien des endroits.

Au Cap-Breton, un enquêteur fort compétent m'a dit qu'il existe une coopérative pour les soins médicaux, à laquelle chaque mineur verse 40c par semaine, et laquelle ne reçoit l'aide ni de l'Etat ni de la municipalité. Beaucoup vivent et meurent sans recevoir les soins d'un médecin comme il conviendrait; des enfants naissent sans l'assistance d'un homme de l'art; ils meurent sans infirmière; les enfants sont sous-alimentés et exposés à toutes sortes de maladies, en particulier la tuberculose. Je le sais pour l'avoir vu. Qu'on me permette de citer un ou deux exemples. D'abord, le cas d'une femme de Fort-William ne vivant, avec son fils, que de \$20 par mois que lui rapportait sa pension qu'elle tenait. Le petit garçon attrapa un mal d'oreille, mais, par souci d'économie, elle n'appela pas le médecin. Il en résulta une mastoïdite qui nécessita un long traitement, à la suite duquel cette femme, qui ne disposait que de \$20 par mois pour nourrir et vêtir son fils et elle-même, se trouva en présence d'une note de médecin et d'hôpital de plus de \$400.

[M. McIvor.]